

# Les 7 familles de paysages

La convention européenne du paysage a été présentée à Florence le 20 octobre 2000 lors d'une conférence ministérielle du Conseil de l'Europe. Cette convention rappelle l'intérêt de la diversité des paysages et de leur protection.

L'Isère est ainsi découpée en 66 unités paysagères géomorphologiques, classées en 7 grandes familles qui correspondent à des degrés croissants d'occupation humaine du territoire sans hiérarchie de valeur. La méthode retenue a été de conserver les acquis d'un précédent travail réalisé par la Direction Régionale de l'ENvironnement en 1996 (typologies et dynamiques des paysages) et de privilégier une approche typologique actualisée.

<http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/observatoire-regional-des-paysages-de-rhone-alpes-r152.html>

